



## **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023** DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2023\_035

Objet etude économique, financière et technique et assistance juridique concernant la

commercialisation d'énergies renouvelables sur le territoire de la capid

Michel CORRE Rapporteur

Service Service Commande Publique Référent : Marie-Laure LUCAS

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 septembre 2023 au BOAMP et sur la plate-forme Mégalis Bretagne,

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 13 octobre 2023 et que 7 offres ont été réceptionnées et analysées,

Vu la délibération n° DCC2020-066 du 17 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Achats du 14 novembre 2023,

Vu le budget communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 novembre 2023

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1: attribue le marché au cabinet XXX pour un montant de XXXX € HT

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3: Madame la directrice générale des services et monsieur le trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.